

Procès-verbal n°39 de la Commission des Compétitions Jeunes

Réunion du :	Jeudi 25 Mai 2023
À :	14H00 au District Gard Lozère
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présent(e)s :	MRS. Jean Pierre RIEU. Jean Marie TASTEVIN. Patrick AURILLON. Denis LASGOUTE. Bernard BARLAGUET.
Absent(e)s EX	MR Emile HOURS. Stéphane BROCCQ

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le procès-verbal N°38 de la réunion du 17 Mai 2023

RETOUR COMMISSION

✓ Discipline du 15.05.2023

U14 TERRITOIRE

RC GENERAC/NIMES CHEMIN BAS du 16.04.2023

Match perdu par pénalité à N. CHEMIN BAS

Score à homologuer : 3 à 0 (moins 1 point au classement à N. CHEMIN BAS)

✓ CSR du 15.02.2023

U16/U17 D1 POULE B

N. ACADEMIE UNIVERS/RC GENERAC du 11.02.2023

Match perdu par pénalité à N. ACADEMIE UNIVERS pour en reporter le bénéfice à RC GENERAC

Score à homologuer : 0 à 3 (moins 1 point au classement à N. ACADEMIE UNIVERS)

✓ CSR du 22.05.2023

U16/U17 D2 POULE C

VALLABREGUES/SAINT GILLES du 14.05.2023

Match perdu par forfait à US VALLABREGUES

Score à homologuer : 0 à 3 (moins 1 point au classement à VALLABREGUES)

U14/U15 D2 POULE B

FC CANABIER 2/FC VAUVERT du 14.05.2023

Match perdu par pénalité à FC VAUVERT

Score à homologuer : 3 à 0 (moins 1 point au classement à FC VAUVERT)



U14/U15 D3 POULE A

SC ANDUZE/ES SUMENE du 20.05.2023

Match perdu par pénalité à SC ANDUZE

Score à homologuer : 0 à 3 (moins 1 point au classement au SC ANDUZE).

U14/U15 D3 POULE A

US VESTRIC/AS ST CHRISTOL LES ALES du 21.05.2023

Match à jouer à fixer par la commission.

U14/U15 D3 POULE A

FC LANGLADE/UCHAUD BERNIS du 21.05.2023 non jouée (terrain impraticable). La Commission CSR du 22.05.2023 donne match à jouer.

Cette rencontre aura lieu le mercredi 31.05.2023 sur les installations du FC LANGLADE (seul l'horaire peut être modifié).

FORFAIT SIMPLE**US BOUILLARGUES (503370)****U16/U17 D2 POULE B****N. PISSEVIN VALDEGOUR/BOUILLARGUES du 21.05.2023**

Par courriel en date du 17.05.2023 à 10H47, le club de US BOUILLARGUES nous informe que, par un manque d'effectif, ils ne pourront pas jouer la rencontre en U16/U17 D2 POULE B, le dimanche 21.05.2023 contre N. PISSEVIN VALDEGOUR.

En conséquence l'équipe de US BOUILLARGUES est déclarée forfait.

Score à homologuer : 3 à 0 (moins 1 point au classement à US BOUILLARGUES)

VEZENOBRES CRUVIERS (519626)**U16/U17 D2 POULE B****N. CASTANET/VEZENOBRES CRUVIERS du 21.05.2023**

Par courriel en date du 17.05.2023 à 20H00, le club de VEZENOBRES CRUVIERS, nous informe que, suite aux événements du week-end dernier, le club ne se déplacera pas au stade ST STANISLAS à NIMES.

En conséquence l'équipe de VEZENOBRES CRUVIERS est déclarée forfait.

Score à homologuer : 3 à 0 (moins 1 point au classement à VEZENOBRES CRUVIERS)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT

B. BARLAGUET

LE SECRETAIRE DE SEANCE

JP RIEU

